

Politique pour la normalisation technique du domaine du développement durable (2024-2026)



ILNAS

INTRODUCTION

Parmi les orientations stratégiques prises par le Luxembourg au cours des dernières années, le domaine du développement durable s'inscrit comme une priorité. Conscient de cette importance, l'ILNAS a réalisé une analyse ayant eu pour objectifs de relever les activités/initiatives gouvernementales supportant les objectifs de développement durable et de qualifier les intérêts du marché luxembourgeois par rapport à ce domaine, afin d'en adresser le contexte de la normalisation technique connexe. Cette analyse, validée par le Ministère de l'Economie en juillet 2023, a ainsi permis de définir une liste de 11 sous-axes pertinents pour les parties prenantes luxembourgeoises :

- Hydrogène
- Construction et rénovation durable
- Transport et mobilité
- Qualité de l'air
- Production et consommation durable – Management environnemental
- Economie circulaire
- Ecoconception, production et matériaux
- Efficacité énergétique des technologies de l'information et de la communication et *Green ICT*
- *E-waste*
- Calcul intensif et technologie quantique
- Villes intelligentes

Ces différents domaines peuvent être classés en deux axes distincts : celui de l'**environnement** et celui **des technologies de l'information et de la communication**. Ce dernier axe a été analysé selon deux orientations, à savoir l'utilisation de ces technologies **comme moyen** pour soutenir les objectifs de développement durable (e.g. la technologie quantique pour effectuer des calculs d'optimisation) mais également **l'amélioration de ces technologies pour limiter leur impact** sur l'environnement.

La normalisation technique demeure un outil fondamental pour supporter avec efficience le développement durable. En ce sens, en considérant les axes et les sous-axes décrits *supra* et afin de favoriser son accroissement et d'atteindre les objectifs associés, le développement normatif *ad hoc*, se déclinera au plan national selon les trois voies suivantes :

- ◆ **Promouvoir la normalisation technique des sous-axes identifiés aux parties prenantes ;**
- ◆ **Renforcer la valorisation de la normalisation technique et l'implication des acteurs socio-économiques afin de supporter les objectifs de développement durable ;**
- ◆ **Soutenir l'innovation via la normalisation, la recherche et l'éducation.**

I – PROMOUVOIR LA NORMALISATION TECHNIQUE DES SOUS-AXES IDENTIFIES AUX PARTIES PRENANTES

A) Identifier les besoins nationaux en matière de développements normatifs

L'ILNAS, en se basant sur les différents objectifs stratégiques nationaux, tout en échangeant avec le Ministère de l'Economie et le marché national, a identifié les besoins du Luxembourg en termes de développement normatifs, et spécifiquement les comités techniques des organisations de normalisation européennes et internationales.

Dans ce cadre, le GIE ANEC a été mandaté par l'ILNAS pour relever régulièrement ces objectifs et mettre en regard les comités techniques associées afin de proposer des offres et services pouvant servir les intérêts du Luxembourg.

B) Réaliser une identification de normes pertinentes

La promotion de la normalisation technique liée au développement durable se doit d'être spécifiquement :

- ◆ En faveur de toute partie prenante intéressée ;
- ◆ Bidirectionnelle ; une écoute des besoins du marché est nécessaire et une réponse normative aux problématiques de développement durable doit être clairement fournie.

Pour ce faire, en corrélation, le GIE ANEC a la charge de l'identification des principales normes des différents sous-axes identifiés *supra*, tout en s'assurant de leur pertinence avec les stratégies gouvernementales et les besoins des parties prenantes, en considérant notamment les informations collectées lors des rencontres avec celles-ci. Cette identification est fréquemment ajustée afin de fournir une offre de services constamment alignée avec les besoins nationaux.

C) Disséminer et promouvoir l'information normative aux parties prenantes

Afin de porter à la connaissance des parties prenantes les solutions normatives répondant aux besoins nationaux, l'ILNAS a chargé le GIE ANEC de promouvoir les normes identifiées en *supra* et de disséminer les informations associées via la publication de news, newsletters, articles, vidéos et l'organisation d'événements de sensibilisation.

II – RENFORCER LA VALORISATION DE LA NORMALISATION TECHNIQUE ET L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

A) Suivi des comités techniques pertinents

L'ILNAS a chargé le GIE ANEC de suivre les comités techniques européens et/ou internationaux identifiés comme pertinents. Les informations recueillies serviront plusieurs intérêts :

- ◆ L'identification de nouveaux sous-domaines pouvant répondre aux besoins du marché ;
- ◆ La facilitation de la participation du marché aux activités de normalisation européennes et internationales ;
- ◆ La dissémination de l'information normative auprès du marché via la publication de news/newsletters/articles.

B) Réaliser une veille réglementaire en lien avec la normalisation

Bien que d'application volontaire, les normes peuvent présenter un caractère obligatoire lorsqu'elles soutiennent la législation européenne ou nationale. Dans ce contexte, ces documents permettent de fournir des exigences techniques appropriées à des exigences réglementaires. A des fins de transfert d'informations auprès des parties prenantes par les thématiques du développement durable, l'ILNAS a notamment chargé le GIE ANEC de suivre les requêtes de normalisation émises par la Commission européenne (courantes et futures) ainsi que les normes harmonisées associées.

C) Promouvoir la participation du marché national aux comités techniques et l'utilisation de normes appropriées identifiées

L'implication directe dans les comités techniques pertinents retenus, l'identification de normes appropriées et le suivi de la législation européenne en matière de normalisation, permettront un transfert de connaissances normatives vers les parties prenantes des domaines identifiés, visant d'une part à promouvoir leur participation aux activités de normalisation et d'autre part à valoriser l'utilisation de normes techniques ad hoc. Le GIE ANEC est en charge de la mise en place et la réalisation de ces tâches, sous la supervision de l'ILNAS. Ainsi, deux actions principales ont été définies :

- ◆ Rencontrer physiquement et sensibiliser les acteurs socio-économiques nationaux actifs;
- ◆ Rencontrer les institutions gouvernementales.

III – SOUTENIR L'INNOVATION VIA LA NORMALISATION, LA RECHERCHE ET L'EDUCATION.

L'ILNAS a mandaté le GIE ANEC afin de renforcer les activités de recherche, d'innovation et d'éducation liées à la normalisation dans le domaine du développement durable, en veillant à :

- ◆ La publication de livres blancs et/ou autres publications de recherche sur la normalisation technique dans le domaine du développement durable ;
- ◆ La réalisation de formations facilitant l'utilisation des normes du domaine du développement durable ;
- ◆ Le développement de projets innovants mettant en œuvre l'utilisation des normes et présentant l'impact bénéfique de celles-ci sur les objectifs environnementaux.

CONCLUSION

La politique pour la normalisation technique du développement durable devrait permettre de :

- ◆ Favoriser l'utilisation de normes pertinentes afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le Luxembourg ;
- ◆ Renforcer la communauté nationale de normalisation dans les domaines en lien avec le développement durable ;
- ◆ Organiser et développer la normalisation technique au sein des domaines du développement durable au niveau national ;
- ◆ Accroître la représentation nationale au sein des comités techniques européens et internationaux de normalisation, identifiés comme pertinents pour les objectifs stratégiques du Luxembourg en matière de développement durable ;
- ◆ Contribuer à la sensibilisation à la normalisation technique dans le secteur du développement durable en fonction des besoins des parties prenantes nationales ;
- ◆ Accompagner l'innovation du développement durable grâce à l'utilisation des normes ;
- ◆ Développer des activités de recherche et d'éducation en relation avec la normalisation technique du domaine du développement durable.

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

Southlane Tower I
1, avenue du Swing
L-4367 Belvaux
Tel.: (+352) 24 77 43 - 40
Fax: (+352) 24 79 43 - 40
Email: normalisation@ilnas.etat.lu
<https://www.portail-qualite.public.lu>

